

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_017
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 19 octobre 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.2 – Demande d'autorisation d'occupation précaire d'un logement à l'INSPE de Besançon

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31	Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 Contre : 0

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article R. 2124-79 ;
Vu le code de l'éducation, en particulier son article L. 712-3 ;
Vu la délibération du conseil d'administration de l'UFC du 29 février 2016 relative aux tarifs des fluides pour les personnels logés ;
Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur de l'INSPÉ en date du 24 septembre 2021.

Demande d'une autorisation d'occupation précaire d'un logement à l'INSPÉ de BESANÇON au 1^{er} septembre 2021 :

Fonction principal du bénéficiaire : Informaticien « agent contractuel » à l'INSPÉ

Logement : Appartement à l'INSPÉ, 57 avenue de Montjoux, 25000 BESANÇON

3 pièces - 63 m²

Un des agents de l'INSPÉ a fait part de vives difficultés de logement fin août 2021 à la direction de la composante de sorte qu'il lui a été proposé d'occuper l'un des appartements compte tenu du niveau de précarité de sa situation. Afin de régulariser la situation et qu'un loyer puisse être demandé à l'agent, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la mise en place de cette autorisation d'occupation précaire pour une durée d'un an.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la concession de logement à l'INSPE de Besançon à compter du 1^{er} septembre 2021.

Besançon, le 20 octobre 2021.



La présidente de l'université,

Marie-Christine WORONOFF

Annexe / pièce jointe :

Annexe 5.2 « Demande d'autorisation d'occupation précaire »

Délibération transmise au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté



Annexe 2b - AUTORISATIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Composante	Localisation	Adresse	Bâtiment /étage/gauch e droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	À compter ou période	Montant mensuel de la redevance
INSPE	Besançon	57 avenue de Montjoux	2ième étage à droite	3	63	technicien informatique	01/09/2021	278,98 €

Date : le 24/9/21

Signature du directeur de la composante

Le Directeur

Frédéric MUYARD